RELEVE DE DECISION
COMMISSION REGIONALE D'APPEL REGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du **mardi 24 novembre 2026** (en visioconférence entre le siège de la Ligue à Lyon et son établissement à Cournon d'Auvergne) :

Présents : MM. Hubert GROUILLER (Président) et André CHENE (secrétaire), Mmes Abtissem HARIZA et Isabelle BLANCHET-VOYET, MM. Pierre BOISSON, Christian MARCE et Michel GODIGNON.

Assiste : M. Gaëtan PLANCHE DEFRADE (Responsable Juridique).

AUDITION DU 24 NOVEMBRE 2026

DOSSIER N°11R : *Appel du F.C. ALLOBROGES ASAFIA en date du 27 octobre 2026 contre une décision prise par la Commission Régionale Sportive Seniors, lors de sa réunion du 20 octobre 2026, lui ayant donné match perdu par pénalité suite à l'indisponibilité du terrain de remplacement et le non-déroulement de la rencontre.*

Rencontre : F.C. ALLOBROGES ASAFIA / F.C. VENISSIEUX (Seniors Régional 2 Poule C du 18 octobre 2026).

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision rendue par la Commission Régionale Sportive Seniors, lors de sa réunion du 20 octobre 2026,**

- **Met les frais d'appel d'un montant de 90 euros inhérents à la présente procédure à la charge du F.C. ALLOBROGES ASAFIA.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée ultérieurement aux parties par courrier électronique.

******